

RÈGLEMENT DE LA DIAB'OLO RUN

Le 30 novembre 2025 à SAINT APOLLINAIRE (21)

Article 1 : Organisation

La DIAB'OLO RUN est une épreuve pédestre (course / marche), organisée par l'ASPTT DIJON ATHLÉTISME.
L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse : aspttdijonathle@gmail.com
tel : 06 73 53 22 74

Article 2 : Date, horaires, parcours

La DIAB'OLO RUN se tiendra le 30 novembre 2025 au complexe sportif du Grand Dijon 24 rue François Mitterrand à SAINT APOLLINAIRE (21) et sur les chemins blancs attenants au complexe sportif.

HORAIRES DE DEPART	N° course	COURSES	DISTANCE	CATÉGORIES D'ÂGE	CHRONOMETRÉ CLASSEMENT
9h15	1	MARCHE et COURSE SOLO à allure libre	4,3 kilomètres	MARCHE ouverte à toutes et tous ; les enfants peuvent participer accompagnés d'un parent ouvert à la marche nordique et aux joëlettes COURSE ouverte aux 15 ans et + (2010 et avant)	NON
9h20	2	KID CROSS de 6 à 8 ans	6 minutes de course sur un parcours fermé Les enfants sont intégrés dans des équipes.	Enfants nés en 2019, 2018, 2017	NON
9h30	3	KID CROSS De 9 et 10 ans	8 minutes de course sur un parcours fermé Les enfants sont intégrés dans des équipes.	Enfants nés en 2006 et 2015	NON
9h50	4	COURSE ADO de 11 à 14 ans	3 kilomètres	Enfants nés en 2014, 2013, 2012, 2011	OUI
10h30	5	COURSE RELAIS-DUO (2 équipier.e.s)	3 phases de course, soit 8,6 kilomètres : 4,3 km équipier n°1 puis 4,3 km équipier n°2 puis 4,3 km équipiers n°1 et 2 parcours plat (20m de D+)	adultes et jeunes de plus de 15 ans nés en 2010 et avant	OUI

Le retrait des dossards se fera le dimanche 30 novembre à partir de 8h15 au 24 rue François Mitterrand à Saint-Apollinaire.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Attestation parcours prévention santé, licences sportives

Pour les personnes majeures :

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la DIAB'OLO RUN n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FEDERATION FRANCAISE D'ATHLÉTISME (FFA) en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course

ou

- d'une attestation du **Parcours de Prévention Santé** (PPS) de moins de trois mois

Pour les personnes mineures non licenciées :

Si le mineur n'a pas de licence FFA, l'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions aux courses n°1, 4, 5 se font en ligne sur le lien d'inscription figurant sur les affiches.

Les participants pourront immédiatement vérifier que leur nom apparaît effectivement sur la liste des inscrits.

La date limite d'inscription est fixée au 29/11/2025 à 18h.

Pour la course n°5 en relais duo les places sont limitées à 150 équipes.

Les inscriptions à la course n°4 seront possibles sur place.

Pour les courses n°2 et 3 KIDCROSS pour les enfants licenciés FFA seront à saisir par les clubs sur le site du comité de Côte d'Or d'athlétisme et pour les enfants non licenciés sur place, le jour de l'évènement à partir de 8h15 jusque 9h00.

4-1 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Toutefois, le remplacement **d'un équipier du relais en duo** sera possible exceptionnellement sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et sur présentation de sa licence ou de son PPS.

Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-2 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

4-3 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription détaillé ci-dessous.

HORAIRES DE DEPART	N° course	COURSES	DISTANCE	CATÉGORIES D'ÂGE	TARIF d'INSCRIPTION
9h15	1	MARCHE et COURSE SOLO à allure libre	4,3 kilomètres	MARCHE ouverte à toutes et tous ; les enfants peuvent participer accompagnés d'un parent ouvert à la marche nordique et aux joëlettes COURSE ouverte aux 15 ans et + (2010 et avant)	13€
9h20	2	KID CROSS de 6 à 8 ans	6 minutes de course sur un parcours fermé Les enfants sont intégrés dans des équipes.	Enfants nés en 2019, 2018, 2017	GRATUIT
9h30	3	KID CROSS De 9 et 10 ans	8 minutes de course sur un parcours fermé Les enfants sont intégrés dans des équipes.	Enfants nés en 206 et 2015	GRATUIT
9h50	4	COURSE ADO de 11 à 14 ans	3 kilomètres	Enfants nés en 2014, 2013, 2012, 2011	GRATUIT
10h30	5	COURSE RELAIS-DUO (2 équipier.e.s)	3 phases de course, soit 8,6 kilomètres : 4,3 km équipier n°1 puis 4,3 km équipier n°2 puis 4,3 km équipiers n°1 et 2 parcours plat (20m de D+)	adultes et jeunes de plus de 15 ans nés en 2010 et avant	26€ par équipe

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les chemins, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organismes** ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la compétition.

Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Article 7 : Chronométrage et classement

Le **chronométrage et classement** seront réalisés avec puces électroniques **pour les courses n°4 et 5**.

Les résultats de ces courses seront disponibles sur le site de la manifestation.

Pour la course n°5 relais-duo, chacun des 2 équipiers sera chronométré individuellement sur son tour et le dernier tour réalisé ensemble sera chronométré. Le seul témoin accepté pour le relais en duo sera celui fourni par l'organisateur. Le passage de témoin sera réalisé dans une zone définie par l'organisation.

Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

Pas de chronométrage, ni de classement pour la marche et course solo **n°1**, mais les participants devront porter un dossard.

Article 8 : Tee-shirt DIAB'OLO RUN et récompenses

Les participants au Kid cross recevront une récompense.

Le tee-shirt de la DIAB'OLO RUN sera offert aux inscrits des courses 1, 4 et 5.

L'organisation essaiera de respecter la taille demandée pour le maillot, sans garantie absolue.

Challenge du nombre : sur l'ensemble des épreuves n°1, 4 et 5, une récompense sera remise au groupe, club, entreprise ayant présenté le plus de participants.

Des récompenses seront remises uniquement pour les courses n° 4 et 5 chronométrées et classantes : courses 11/14 ans et le relais-duo. Elles donneront lieu à des récompenses de diverses valeurs :

Pour la COURSE N° 4 : Course 11/14 ans

- catégorie Benjamin 11/12 ans : les 3 premières et les 3 premiers
- catégorie Minime 13/14 ans : les 3 premières et les 3 premiers

Pour la course COURSE N° 5 : Relais-duo

- Les 3 premières équipes hommes
- Les 3 premières équipes femmes
- Les 3 premières équipes mixtes

Article 9 : Annulation de l'évènement

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.